

Communiqué



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 7 janvier 2010

Conditions météorologiques difficiles :
Interdiction des transports scolaires
vendredi 8 janvier et samedi 9 janvier 2010

Michel GUILLOT, Préfet de Seine-et-Marne, considérant les mauvaises conditions météorologiques et la dégradation des conditions de circulation prévisibles sur certaines voies du réseau départemental et des réseaux communaux, et en accord avec l'Inspection d'académie et le Conseil général de Seine-et-Marne, a décidé de maintenir **l'interdiction totale des transports scolaires vendredi 8 janvier et samedi 9 janvier 2010 sur l'ensemble du département.**

Les chefs d'établissement, directeurs d'école, maires du département et transporteurs scolaires ont été informés de cette décision.

Cette décision, étant susceptible de créer des difficultés pour les familles des élèves usagers des transports scolaires, le Préfet de Seine-et-Marne remercie les organes de presse, notamment audiovisuelle, de bien vouloir transmettre cette information à la population dans les meilleurs délais.

Ces informations, dont l'arrêté d'interdiction, sont en ligne sur le site Internet de la préfecture :

www.seine-et-marne.pref.gouv.fr

rubrique « Presse – actualités » - « Communiqués de presse- Alerte et vigilance météo ».

Contact presse :

Direction des Services du Cabinet et de la Sécurité - Section Communication - ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58
communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr